

MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

EXTRAIT DE RÉSOLUTION

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 7 juillet 2008, à 20h00 à la salle du conseil située au 803, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : Mme Chantal Giroux, conseillère; M. Dany Bouchard, conseiller; M. Daniel Fafard, conseiller; Mme Carole Côté, conseillère; M. Guy Leroux, conseiller, formant quorum sous la présidence de M. Éric Béchard, maire.

Est également présent Réal Du Maine, directeur général et secrétaire-trésorier.

2008-07-267

18. EXAMEN STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Attendu que l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);


Attendu que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

Attendu que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture des bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

Attendu que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

Il est proposé par la conseillère Chantal Giroux, appuyé par la conseillère Carole Côté que la Municipalité de Wickham fasse parvenir la présente résolution à l'Examen stratégique de la Société canadienne des Postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME CE 8 JUILLET 2008,



Réal Du Maine
Directeur général et secrétaire-trésorier

N.B. le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le Conseil